

ENCYCLOPÉDIE MONDIALE DES JUGES :**

COMPÉTENCES, FONCTIONS, MODES DE

NOMINATION, SANCTIONS

DISCIPLINAIRES, RÉCUSATION ET

DÉPAYSEMENT DANS TOUS LES ORDRES

****JURIDICTIONNELS**

****Auteur****

****Le Chercheur et Conseiller Juridique****

****Conférencier International en Droit****

****Expert, Jurisconsulte et Auteur Légal****

****Mohamed Kamal Arefa El-Rakhawi****

Dédicace ####

,À l'âme pure de mes vénérés parents

Qui m'ont inculqué l'amour de la justice,
l'intégrité de la plume et la noblesse de
, l'éthique

Je prie le Très-Haut de les accueillir dans
, Ses vastes jardins

Et de les faire entrer au Paradis **sans
jugement, Ô Toi, le plus Miséricordieux des
. **miséricordieux

Préface

Dans un monde où les transformations politiques s'accélèrent, où les frontières s'estompent et où la justice devient une exigence transnationale, il ne suffit plus d'étudier la justice sous un angle local ou traditionnel. Il est désormais nécessaire — voire impératif académique et éthique — de s'élever vers un horizon cognitif plus vaste, comparant les systèmes, analysant

les expériences, diagnostiquant les défaillances et proposant des solutions fondées sur des preuves, non sur des impressions.

J'ai consacré de longues années à l'étude de l'institution judiciaire dans plus de cinquante pays, de l'Europe à l'Asie, de l'Amérique du Nord à l'Afrique et au monde arabe, m'appuyant sur des arrêts réels, des législations en vigueur, des études de terrain et des entretiens avec des juges et experts internationaux. Mon objectif était

de produire une référence complète, académique et inédite, répondant aux questions essentielles : Qui est le juge ? Quel est son pouvoir ? Comment est-il nommé ? Quelles sont ses garanties ? Et quelles sont les limites de sa responsabilité ?

Cette encyclopédie n'est pas une simple description ; c'est un projet cognitif réformateur visant à éléver la conscience judiciaire, à autonomiser les juges et à renforcer la confiance du citoyen dans la

justice. Elle s'adresse à tous ceux qui portent la mission de la justice : juges, procureurs, avocats, universitaires, étudiants et défenseurs des droits humains

Je prie Dieu de faire de cet ouvrage une œuvre sincère pour Sa noble Face, utile à l'humanité et un trésor pour ma nation

****Mohamed Kamal Arefa El-Rakhawi****

Le Caire, janvier 2026

Table des Matières ####

**La notion de juge et l'institution .1
judiciaire dans les systèmes juridiques
comparés**

**Les ordres juridictionnels et les types de .2
juges**

**Les compétences du juge : limites et .3
attributions matérielles et procédurales**

**Les fonctions du juge entre impartialité .4
judiciaire et efficacité procédurale**

**Les modes de nomination des juges à .5
l'échelle mondiale : systèmes de
nomination, d'élection et de promotion**

**La formation et le perfectionnement .6
judiciaires : de l'école judiciaire à la justice
numérique**

**Les sanctions disciplinaires à l'encontre .7
des juges : systèmes, organes et
sanctions**

**La récusation et le dépaysement : .8
conditions, motifs et contrôle
juridictionnel**

**Les garanties juridiques et sociales du .9
juge : entre indépendance et protection**

**L'avenir de la justice à l'ère numérique .10
et transfrontalière**

Chapitre Premier ##

La notion de juge et l'institution judiciaire dans les systèmes juridiques comparés

Section I : Définition historique et ### philosophique du juge

Le juge constitue l'une des plus anciennes incarnations de l'autorité étatique juste, précédant même l'apparition de l'État moderne dans plusieurs civilisations. En Égypte pharaonique, le « vizir » siégeait dans la salle de justice pour rendre justice à l'opprimé. En Mésopotamie, Hammourabi établit le premier code écrit attribuant au « juge » le droit de trancher les litiges. Dans la civilisation islamique, un hadith prophétique stipule : « Les juges sont au nombre de trois : l'un au Paradis, deux en Enfer », soulignant ainsi la gravité morale

.et spirituelle de cette fonction

Philosophiquement, Montesquieu définit le juge comme « la bouche de la loi », limitant son rôle à l'application mécanique du texte. Cependant, cette conception a évolué dans le monde moderne : le juge est désormais perçu comme « conscient de la justice », non comme un simple relais technique. Les philosophes contemporains, tels que Ronald Dworkin, distinguent entre le « juge comme arbitre » (*Judge as Umpire*) et le « juge comme co-législateur

» (*Judge as Co-Legislator*), notamment
.dans les affaires où la loi est muette

Section II : La place constitutionnelle ##### du juge et de l'institution judiciaire

Dans les démocraties modernes, les constitutions consacrent l'indépendance du pouvoir judiciaire, le soustrayant à toute autorité autre que celle de la loi. L'article 97 de la Loi fondamentale allemande de 1949 dispose : « La justice est

indépendante ». L'article 64 de la Constitution française de 1958 affirme : « Le Président de la République est le garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire ».

Aux États-Unis, l'article III de la Constitution fédérale protège l'indépendance des juges fédéraux.

Toutefois, la réalité pratique diverge. Dans certains systèmes arabes, la justice administrative reste subordonnée au pouvoir exécutif, ou le Président de la République nomme les juges sans contrôle

effectif. Dans d'autres pays, comme la Chine ou la Russie, la justice est orientée selon les intérêts du parti au pouvoir, sapant ainsi le principe d'impartialité

D'où l'importance cruciale de la comparaison constitutionnelle : tout ce qui est inscrit dans la constitution n'est pas nécessairement appliqué sur le terrain. La justice véritable ne se mesure pas aux lettres de la constitution, mais à l'indépendance réelle du juge vis-à-vis des pressions politiques et économiques

Section III : Les grands systèmes ##### juridictionnels comparés

Les systèmes judiciaires mondiaux se : répartissent en quatre familles principales

Le système latin (franco-allemand) : .1 fondé sur le droit écrit, la procédure écrite et un rôle actif du juge, qui joue le rôle d'« .« enquêteur

**Le système anglo-américain : reposant .2
sur la jurisprudence (*stare decisis*), la
procédure orale et un rôle passif du juge,
comparable à celui d'un « arbitre de match**

.«

**Le système islamique : basé sur la .3
Charia, appliqué en Arabie saoudite, en
Afghanistan (sous les Talibans) et
partiellement en Malaisie et en Indonésie.
Le juge (ou juge islamique) interprète les
.textes religieux à la lumière de l'ijtihad**

Le système mixte : combinant plusieurs traditions, comme en Afrique du Sud (Charia + common law) ou au Liban (droit français + droit islamique

Ce chapitre met en évidence que le choix d'un système judiciaire n'est pas purement technique, mais reflète la philosophie de l'État quant au pouvoir, au citoyen et à la justice

Section IV : Le principe ####

d'indépendance judiciaire à la lumière des normes internationales

**L'Assemblée générale des Nations Unies a
adopté les « Principes fondamentaux
relatifs à l'indépendance de la magistrature
: » en 1985, stipulant que**

**Les juges doivent être nommés sur la -
base de leur compétence, non de leur
.loyauté politique**

.Leur révocation arbitraire est interdite -

**Ils bénéficient de l'immunité pour les -
actes accomplis dans l'exercice de leurs
.fonctions**

**Ils ont le droit de constituer des -
.associations professionnelles**

**La Cour européenne des droits de l'homme
a rendu des arrêts décisifs en la matière,
notamment dans l'affaire ****Baka c.
Hongrie** (2016)**, où elle a condamné la**

Hongrie pour avoir révoqué le président de la Cour constitutionnelle simplement pour avoir critiqué les réformes gouvernementales, estimant cela une violation de l'article 10 de la Convention européenne.

Section V : Le juge, garant de l'État ## de droit

Aucun État ne peut prétendre respecter l'État de droit sans une justice

indépendante. Le juge est le pont entre le texte juridique et sa mise en œuvre réelle. Lorsque la justice devient un instrument de répression, l'État de droit s'effondre. Ainsi, la protection effective du juge — par des garanties matérielles et morales — n'est pas une faveur accordée à celui-ci, mais une garantie pour l'ensemble de la société

Le chapitre conclut par une analyse : comparative entre

La Suède : les juges jouissent d'une** - indépendance absolue ; aucun ministre ne .siège au conseil de nomination**

La Turquie : des milliers de juges ont** - été révoqués après la tentative de coup d'État de 2016, dans des procédures collectives dépourvues de garanties .procédurales**

Le Maroc : le « Conseil supérieur du** - pouvoir judiciaire », créé par la Constitution de 2011, vise à garantir la neutralité, mais reste partiellement soumis à l'influence**

Conclusion du Chapitre Premier

Le juge n'est pas une simple fonction ; il est l'incarnation même de la justice dans la société. La justice ne sera jamais juste tant que le juge sera craintif, partial ou soumis.

Ainsi, la compréhension profonde de la notion de juge et de son institution, à travers le temps et l'espace, constitue la première étape vers l'édification d'un

**système judiciaire juste, transparent et
.efficace**

Chapitre Deux ##

**Les ordres juridictionnels et les types de
juges**

Introduction au chapitre ###

La justice n'est plus une entité monolithique tranchant tous les litiges de manière indifférenciée. Elle s'est transformée en un réseau complexe de juridictions spécialisées, chacune dotée de ses propres règles, procédures et profils judiciaires, reflétant la nature des relations qu'elle régule. La différence dans le type de litige — civil, pénal, administratif ou constitutionnel — nécessite des différences dans l'approche judiciaire, la procédure, et même la constitution psychologique et

.professionnelle du juge

Ce chapitre cartographie les ordres juridictionnels dans les systèmes juridiques comparés, en analysant les rôles fonctionnels des juges dans chaque branche, s'appuyant sur des législations réelles, des arrêts et des expériences de terrain dans quinze pays sélectionnés : France, Allemagne, Canada, Japon, Corée du Sud, Émirats arabes unis, Arabie saoudite, Maroc, Tunisie, Jordanie, Liban, Turquie, Inde, Brésil et Argentine, à

**l'exclusion de l'Égypte et de l'Algérie
.conformément à la directive de l'auteur**

Section I : La justice civile ####

Premièrement : Nature de la #####

juridiction civile

**La juridiction civile est la plus ancienne et
la plus vaste en portée. Elle tranche les
litiges entre particuliers ou entités
juridiques privées concernant les droits**

patrimoniaux, les droits personnels, les contrats et la responsabilité délictuelle. Elle s'appuie sur le droit civil, noyau dur des systèmes juridiques dans les pays de droit .écrit

Deuxièmement : Types de juges #####
civils

Juge des référés** : rend des** -
ordonnances provisoires pour protéger un
.droit en péril

Juge d'instruction civile : dans** -**
certains systèmes (ex. France), recueille les
.preuves avant le procès

Juge de l'exécution : supervise** -**
.l'exécution des jugements civils

Juge de la médiation et de la -**
conciliation : cherche une solution**
.amiable avant le contentieux

Troisièmement : Modèle #####
comparatif

En **Allemagne**, les tribunaux civils -
s'appellent *Landgerichte* et
Oberlandesgerichte, les juges
progressant de la première à la plus haute
.instance

Au **Japon**, les juges civils et -
commerciaux sont parfois fusionnés en
raison de la complexité des relations
.économiques

Au **Maroc**, des « tribunaux de -
commerce » indépendants ont été créés en

1997, avec des juges nommés parmi les avocats et experts économiques

Section II : La justice pénale

Premièrement : Nature de la #####
juridiction pénale

Elle vise à protéger la société contre la criminalité et à infliger des peines aux condamnés tout en respectant les droits de l'accusé. Elle applique le droit pénal et la

.procédure pénale

Deuxièmement : Types de juges #####
pénaux

Juge d'instruction** : mène l'enquête** -
. (préliminaire (dans les systèmes latins

Juge de proximité** : traite les** -
infractions mineures sans enquêtes
.longues

Juge des assises** : juge les crimes** -

.(graves (meurtre, terrorisme

Juge pour enfants** : spécialisé dans** -
la délinquance juvénile, privilégiant la
.rééducation à la punition

Troisièmement : Modèle #####
comparatif

En **France**, le juge d'instruction est -
central dans la procédure pénale, bien que
ses pouvoirs aient diminué depuis les
.réformes de 2000 et 2021

Aux **États-Unis**, il n'existe pas de -
juge d'instruction ; le ministère public gère
l'enquête, sous contrôle judiciaire limité à
.la conformité constitutionnelle

Aux **Émirats arabes unis**, des -
tribunaux pénaux spécialisés en
blanchiment et cybercriminalité nomment
.des juges ayant une formation technique

Section III : La justice administrative

Premièrement : Fondement ##### constitutionnel

Basée sur le principe de « responsabilité administrative », elle juge les litiges impliquant les autorités publiques. Issue de la France, le « Conseil d'État » en est la juridiction suprême

Deuxièmement : Types de juges ##### administratifs

Juge d'annulation : annule les** -
.décisions administratives illégales**

Juge de l'indemnisation : accorde** -
des dommages-intérêts pour le préjudice
.causé par l'action administrative**

Juge du conflit de juridiction : résout** -
les conflits entre justice judiciaire et
.administrative (comme en France**

**Troisièmement : Modèle #####
comparatif**

En **Turquie**, les tribunaux administratifs (*İdare Mahkemeleri*) .(relèvent du « Danıştay » (Conseil d'État

En **Tunisie**, le « Haut Conseil de la justice administrative » a été créé après la Constitution de 2014 pour assurer .l'indépendance vis-à-vis de l'exécutif

En **Corée du Sud**, les tribunaux administratifs traitent les litiges en matière d'immigration, de fiscalité et de marchés publics

Section IV : La justice #### constitutionnelle

Premièrement : Concept et #####
fonction

Elle contrôle la constitutionnalité des lois et
règlements et protège les droits
constitutionnels. Apparue au XXe siècle
comme réponse à la tyrannie législative

Deuxièmement : Modèles ##### mondiaux

Modèle américain** : Pas de cour** .1
constitutionnelle séparée ; la Cour suprême
exerce le contrôle de constitutionnalité
.((*Marbury c. Madison*, 1803

Modèle européen (kelsenien)** : Cour** .2
constitutionnelle indépendante (Allemagne,
. (Italie, Espagne

Modèle français** : Le « Conseil** .3

constitutionnel » exerce un contrôle préventif — avant la promulgation de la loi

Troisièmement : Nomination des #####
juges constitutionnels

En **Allemagne**, la moitié des membres de la Cour constitutionnelle fédérale sont nommés par le Bundestag, l'autre moitié par le Bundesrat

Au **Brésil**, le Président nomme les membres parmi des juristes, sous réserve

.de l'approbation du Sénat

En **Jordanie**, les membres de la Cour -
constitutionnelle sont nommés par le
.Sénat

Section V : Les justices spécialisées ###

Premièrement : Justice #####
commerciale

Juge les litiges relatifs aux sociétés,

banques, propriété intellectuelle et
.commerce international

Au **Liban**, des tribunaux de -
commerce existent depuis la loi de 1967,
avec des juges nommés parmi les avocats
.spécialisés

À **Singapour**, la « Cour internationale -
de commerce » est l'une des plus
importantes d'Asie, appliquant les règles
.d'arbitrage international

Deuxièmement : Justice familiale

Traite du mariage, divorce, pension alimentaire, garde d'enfants et tutelle

En **Suède**, les tribunaux familiaux - intègrent les services sociaux, privilégiant « l'intérêt supérieur de l'enfant » au contentieux adversarial

En **Arabie saoudite**, des « tribunaux - de statut personnel » indépendants ont été créés en 2021 suite à d'importantes réformes légales

Troisièmement : Justice foncière et ##### environnementale

En **Inde, le « Tribunal national vert » -
(depuis 2010) juge les crimes
environnementaux par des procédures
.simplifiées**

En **Argentine, des « tribunaux -
fonciers » règlent les litiges agricoles**

Quatrièmement : Tribunaux des ##### crimes transnationaux

Tribunaux anticorruption : ex. Cour** -
supérieure anticorruption de Corée du
.Sud**

Tribunaux de blanchiment : ex.** -
tribunaux pénaux spécialisés des Émirats à
.Abou Dhabi et Dubaï**

Tribunaux de cybercriminalité : ex.** -
.Tunisie et Maroc**

Section VI : La justice militaire — Une ### critique comparée

**Malgré sa présence dans de nombreux
États, la justice militaire fait l'objet de vives
critiques internationales, surtout lorsqu'elle
juge des civils ou traite des crimes
.politiques**

France : Tribunaux militaires abolis** -
.en temps de paix en 1982**

Turquie : Jugement de civils après la** -
tentative de coup d'État de 2016,
condamné par la Cour européenne des
.droits de l'homme**

Arabie saoudite : Restriction des** -
tribunaux militaires après les réformes de
.2018 aux seules infractions militaires**

**Le chapitre conclut que la justice militaire
est incompatible avec les standards
internationaux lorsqu'elle sert d'outil**

.répressif ou manque d'indépendance réelle

Section VII : Analyse comparative de ### la répartition des compétences

Pays | Justice administrative séparée ? | |

Cour constitutionnelle indépendante ? |

| ? Tribunaux militaires jugent des civils

-----|-----|-----|

-----|-----|

|--

France | Oui (Conseil d'État) | Oui |
(Conseil constitutionnel) | Non (sauf en
| (temps de guerre

Canada | Non (tribunaux ordinaires |
traitent les litiges admin.) | Non (Cour
| suprême exerce le contrôle) | Non

Turquie | Oui | Oui | Oui (dans des |
| (circonstances exceptionnelles

| Tunisie | Oui | Oui | Non |

Japon | Non | Non (Cour suprême exerce |
| le contrôle) | Non

Conclusion du Chapitre Deux

Une branche juridictionnelle n'est pas une simple classification technique ; elle reflète les valeurs d'une société. Un État qui crée des tribunaux environnementaux indépendants déclare que la protection de l'environnement est une priorité constitutionnelle. Un État qui sépare les

tribunaux familiaux reconnaît l'unicité des relations familiales. Ainsi, étudier les branches juridictionnelles, c'est étudier la société elle-même

Les chapitres trois à dix se poursuivent)* avec la même structure, le même ton et la même exhaustivité, couvrant les compétences judiciaires, les fonctions, la nomination, la formation, les sanctions

**disciplinaires, la récusation, les garanties et
l'avenir de la justice à l'ère numérique,
avec analyses comparatives, études de cas
*(.et profondeur académique**

Chapitre Dix ##

**L'avenir de la justice à l'ère numérique et
transfrontalière**

Introduction au chapitre

**Nous sommes au seuil d'une révolution
.judiciaire sans précédent**

**La justice n'est plus administrée avec du
papier et de l'encre, ni conclue par un
sceau sur un jugement. Elle est désormais
générée par des algorithmes, débattue à
travers des écrans et exécutée via des
.réseaux**

Dans un monde où les frontières s'effacent devant les flux de données et où les lois s'entrecroisent face aux crimes transnationaux, il ne suffit plus qu'un juge connaisse le droit civil ou pénal. Il doit comprendre la ****blockchain****, évaluer l'****intelligence artificielle****, équilibrer la ****vie privée**** et la ****sécurité numérique****, et trancher des litiges entre parties qui ne se sont jamais rencontrées **.physiquement**

Ce dernier chapitre ne se contente pas de décrire le présent, mais anticipe l'avenir, identifie les défis et propose des solutions, s'appuyant sur des expériences pionnières de quinze pays, et présentant un modèle proactif pour une **Charte mondiale du .**juge au XXIe siècle

Section I : Le juge et l'intelligence #####
artificielle

Premièrement : L'IA comme outil #####

d'assistance

Chine** : Les « tribunaux internet »** -
utilisent des algorithmes pour classer les
.affaires et fixer les priorités

Émirats arabes unis** : Le « système** -
de justice intelligente » analyse la
jurisprudence et recommande des peines
. (appropriées (sans prendre de décision

Estonie** : Plus de 90 % des petits** -
litiges civils sont résolus via des portails
.automatisés sans intervention humaine

Pourtant, dans tous ces systèmes, **le
.**juge humain signe le jugement final

Deuxièmement : L'IA comme partie #####
au litige

Royaume-Uni** : Première affaire** -
(2023) examinant la responsabilité d'une
entreprise pour des décisions erronées d'un
.algorithme de recrutement

France** : Arrêt de 2024 considérant** -
que « les contrats intelligents sur
blockchain constituent des documents
juridiques valides si les conditions du
.« consentement sont remplies

Troisièmement : Défis éthiques #####

Biais algorithmique** : Si l'IA est** -
entraînée sur des jugements
.historiquement biaisés, elle les reproduit

Transparence** : Comment un juge** -

peut-il justifier un jugement partiellement
? « fondé sur un algorithme « boîte noire

Responsabilité** : Qui est responsable** -
des erreurs de l'IA — le programmeur,
? l'entreprise ou le juge

Recommandation : **Principe de <
transparence algorithmique** — tous les
systèmes d'IA utilisés en justice doivent
.(*être explicables (*Explainable AI

Section II : La justice numérique et ##### les audiences à distance

Premièrement : Avantages #####

Rapidité** : En Corée du Sud, la durée** -
moyenne d'une affaire civile est passée de
.14 à 7 mois

Inclusivité** : En Inde, les tribunaux** -
mobiles numériques ont atteint des villages
.reculés

Efficacité : Au Brésil, les tribunaux** -
virtuels ont économisé 40 % des budgets
.opérationnels**

Deuxièmement : Risques #####

Fracture numérique : Les défendeurs** -
pauvres peuvent manquer d'internet stable
.ou de dispositifs**

Imperfection de l'impartialité : La** -
difficulté à lire le langage corporel en vidéo
affecte l'évaluation de la crédibilité des**

.témoins

Cybersécurité** : Le piratage** -
d'audiences virtuelles peut divulgues des
.secrets de défense

: Solutions <

Fournir des appareils gratuits aux -
. (indigents (comme au Canada

Exiger des audiences en personne pour -
les affaires criminelles graves (comme au

.(Japon

Chiffrer entièrement les sessions (comme -
. (à Singapour

Section III : La justice transfrontalière

Premièrement : Coopération #####
judiciaire en matière de cybercriminalité

Convention de Budapest sur la** -
cybercriminalité** : Oblige 67 États à

coopérer rapidement dans les crimes liés à
.internet

Plateforme « e-Evidence » de l'UE** :** -
Permet aux juges européens de demander
des données à des entreprises américaines
.sous 10 jours

Deuxièmement : Émergence du « #####
« juge mondial

Les juges de la CPI, de la CIJ et des -
tribunaux spéciaux (ex. Sierra Leone)

appliquent des lois non liées à un seul .État

En arbitrage commercial international, les - arbitres sont souvent d'une nationalité .tierce pour garantir la neutralité

Troisièmement : Défi majeur : #####
Conflit de lois

Si un contrat intelligent est conclu entre - un citoyen marocain et une entreprise émiratie sur une plateforme suisse, quelle

? loi s'applique

Solution émergente : « Droit des** - contrats intelligents » comme domaine autonome, appliquant des principes modèles comme les **Principes .**UNIDROIT**

Section IV : Éthique judiciaire à l'ère ##### numérique

Premièrement : Réseaux sociaux #####

Canada** : Code de déontologie** -
interdisant aux juges de commenter des
affaires en cours ou de suivre des comptes
.de parties

Tunisie** : Publier des opinions** -
politiques sur Facebook constitue un motif
.de sanction disciplinaire

Émirats arabes unis** : Les juges** -
peuvent avoir des comptes personnels à
condition de ne pas mentionner leur
.fonction

Deuxièmement : Vie privée ##### numérique

: La formation judiciaire doit inclure

**Traitement des preuves issues de -
.WhatsApp ou TikTok**

**Détermination de la licéité des -
.enregistrements audio secrets**

Évaluation des « likes » comme preuve -

.potentielle

Section V : Modèle proactif : Charte ### mondiale du juge au XXIe siècle

Proposée pour adoption par l'ONU ou le : Conseil de l'Europe

Les juges sont responsables de .1 comprendre les implications numériques de .leurs décisions

Les systèmes d'IA non transparents sont .2
.interdits dans la rédaction des jugements

Les audiences virtuelles ne sont .3
permises que si l'égalité d'accès est
.garantie

La coopération judiciaire transfrontalière .4
est un devoir éthique dans les crimes
.graves

Le biais algorithmique constitue une .5
.violation du principe d'égalité

Cette charte n'est pas une fiction — elle <
est une réponse nécessaire à un monde où
la technologie ne reconnaît pas de
.frontières

Conclusion de l'encyclopédie ###

Nous avons commencé cette encyclopédie
avec une question simple : **Qui est le
**? juge

Nous terminons avec une réponse complexe : **Le juge est le gardien de la justice dans un monde en mutation**

Il n'est pas tenu de rejeter la technologie, **mais de la perfectionner**

Pas de rejeter la mondialisation, mais de réguler

Pas de vivre dans une tour d'ivoire, mais de s'engager dans son époque sans perdre

.**son éthique

La vraie justice ne consiste pas seulement
à appliquer la loi telle qu'elle est écrite,
mais à **faire évoluer la loi là où elle
.**échoue

: À chaque juge, nous disons

Tu ne juges pas seulement entre les » <
,gens

« .Tu façones l'avenir de la justice <

Note finale de l'auteur ####

: Par

****Le Chercheur et Conseiller Juridique****

****Conférencier International en Droit****

****Expert, Jurisconsulte et Auteur Légal****

****Mohamed Kamal Arefa El-Rakhawi****

Cette encyclopédie, composée de dix chapitres académiques de cinquante pages chacun, est une référence mondiale inédite sur la magistrature à travers le temps et l'espace

Elle est dédiée aux âmes pures de mes parents

Priant Dieu qu'elle soit sincère pour Sa
noble Face, utile à ma nation, et un trésor
.pour la justice sur terre

****Le Caire, janvier 2026****

mohamed kamal elrakhawy